

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	31 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 JANVIER

Révision des Listes Electorales

Voilà venu, avec le mois de janvier 1892, le moment où, dans toutes les communes, on devra procéder à la révision des listes électorales.

Cette année, les opérations de la révision présentent une importance exceptionnelle, car, en 1892, il y aura des élections municipales et des élections départementales, et ce sont les premières qui prépareront les grandes élections législatives de 1893.

Il est donc du devoir de tout électeur sérieux de surveiller avec le plus grand soin l'établissement des listes. Point de bonnes élections si les listes ne sont point dressées avec exactitude et probité. Nous y sommes tous intéressés.

Pour faciliter à chacun l'exercice de son droit, nous allons indiquer sommairement quelles sont les formalités exigées par la loi et de quelle manière doit s'exercer le contrôle des citoyens.

I. — Qui doit être inscrit sur la liste électorale ?

1° Tous les électeurs ayant leur domicile réel dans la commune, ou qui y habitent depuis six mois.

2° Ceux qui y figurent au rôle d'une des quatre contributions directes ou à celui des prestations.

3° Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune, en qualité soit de ministres du culte, soit de fonctionnaires publics.

4° Ceux qui, ne remplissant pas les conditions d'âge et de résidences indiquées, lors de la formation des listes, les rempliront avant leur clôture définitive.

5° Les électeurs appelés sous les drapeaux qui figuraient sur les listes avant l'appel ou qui, depuis, ont acquis le droit à l'inscription.

II. — Opération de la commission de révision

Chaque année, du 1^{er} au 10 janvier, la commission administrative, composée du maire, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Conseil, procède à la révision de la liste. Elle doit donner avis de ses décisions à tous les électeurs dont elle prononce la radiation.

Les tableaux rectificatifs sont déposés au secrétariat de la mairie le 15 janvier au plus tard. Ce dépôt est annoncé par affiches.

III. — Qui a le droit de poursuivre les rectifications à la liste ?

Tout électeur de la circonscription a le droit de demander, non seulement son inscription personnelle, mais l'inscription ou la radiation d'autres électeurs.

Les demandes formées dans ce but doivent être déposées au secrétariat de la mairie, dans un délai de vingt jours, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février.

Elles ne sont assujetties à aucune forme.

On peut les faire verbalement en faisant consigner la réclamation, sur le registre ouvert à cet effet, — soit par écrit, soit par mandataire.

En tous cas, exiger un récépissé. Si le maire refuse de recevoir la déclaration ou de donner récépissé, adresser sommation par huissier ou faire constater le refus par deux témoins.

IV. — Procédure à suivre pour les réclamations

Les réclamations sont portées devant la commission municipale de jugement, composée de la commission administrative à laquelle sont adjoints deux conseillers municipaux délégués à cet effet.

C'est à celui qui demande la radiation d'un électeur figurant sur la liste de prouver que cet électeur ne remplit pas les conditions requises.

Le registre des décisions de la commission est communiqué à tout électeur.

Toutes les décisions de la commission doivent être rendues dans les cinq jours suivant l'expiration du délai de réclamation, c'est-à-dire au plus tard le 9 février.

Elles sont notifiées par écrit, au domicile des intéressés, dans les trois jours de leur date, c'est-à-dire au plus tard le 12 février.

V. — Recours contre les décisions de la commission

Ces décisions peuvent être frappées d'appel, devant le juge de paix, par tout électeur de la circonscription, alors même qu'il n'aurait pas été partie dans l'instance devant la commission.

Le délai d'appel est de cinq jours à partir de la notification de la décision incriminée au plus tard le 17 février.

L'appel n'est soumis à aucune forme : il peut être fait verbalement, par écrit ou par mandataire. On doit toujours exiger un récépissé.

Le juge de paix avertit trois jours à l'avance toutes les parties intéressées. Il doit statuer dans les dix jours.

VI. — Recours contre la sentence du juge de paix

Si le jugement est rendu par défaut, il peut être formé opposition.

Si le jugement est définitif, le recours en cassation est ouvert à ceux-là seuls qui ont été parties devant le juge.

Le recours en cassation doit être formé dans les dix jours du jugement, sans frais de timbre et d'enregistrement, par simple requête ou même par déclaration verbale, au greffe de la justice de paix.

Il doit être dénoncé dans le délai de dix jours à partir du dépôt du pouvoir, par acte d'huissier, à tous les intéressés.

VII. — Clôture de la liste

La liste est définitivement close le 31 mars. Dès le 1^{er} avril, le public peut en prendre connaissance.

Dans le cas où un électeur aurait été réfranché par suite d'erreur matérielle ou décision clandestine, il aurait encore vingt jours pour réclamer devant le juge de paix.

INFORMATIONS

M. Floquet a été réélu président de la Chambre, mais on racontait mardi dans les couloirs qu'il avait trouvé à son succès un arrière-goût assez amer. Être porté au fauteuil par 260 voix dans une Chambre qui compte 589 membres, n'investit pas le bénéficiaire d'une autorité morale bien considérable. On n'a guère qualité pour parler au nom d'une Assemblée lorsqu'on ne possède la confiance que des deux cinquièmes de ceux qui en font partie. Mais, disaient quelques amis obstinés, ce n'est pas la première fois que pareille mésaventure arrive à M. Floquet. Pourquoi ne subirait-il pas, une fois de plus, une humiliation qu'il a déjà acceptée ?

A peine, du reste, la session ordinaire est-elle ouverte qu'à la Chambre comme au Sénat il est question de vacances. On se flatte que le Sénat aura terminé le budget vers le 20 janvier. Ce sera le moment de prendre le repos dont on a été privé entre les deux sessions extraordinaire et ordinaire. Ce repos est ordinairement de dix ou douze jours, mais il faut bien se dédommager de l'attente. On parle de se séparer du 20 janvier au 20 février. On siégerait ensuite deux mois. Ce seront alors les vacances de Pâques, ce qui reculera vraisemblablement à la fin de mai le commencement de l'étude du budget de 1893. On voit que la majorité républicaine ne songe pas à abandonner les bonnes traditions.

UNE FÊTE JUIVE

Voici une coïncidence tout au moins curieuse. Les principaux auteurs de la motion tendant à célébrer la journée du 22 septembre 1892 par une fête nationale, MM. Camille Dreyfus et Joseph Reinach, sont deux républicains de nuances différentes, mais ayant pour trait commun d'appartenir à la religion israélite. Or, on lit dans l'Annuaire israélite : « L'année 1891 est la 5,652^e de la création du monde, elle a 42 mois et compte 355 jours ; elle commence le 3 octobre 1891, et finit le « 21 septembre 1892 », et le « 22 septembre 1892 », c'est « Rosch-Haschanah », soit le jour de l'an juif. De telle sorte que le vote du projet Dreyfus-Reinach aboutirait à la reconnaissance et à la célébration d'une fête juive !

LE VIN D'ESPAGNE

Le Nouvelliste de Rouen annonce que les quais de cette ville sont entièrement couverts de fûts de vin d'Espagne, expédiés en France en prévision de l'application du nouveau tarif des douanes.

On ne sait plus où débarquer les nouveaux arrivages, les anciens débordant déjà sur les boulevards, places et rues voisins des quais.

Il y a environ deux cent mille fûts, c'est-à-dire environ cent vingt millions de litres de vin ; assez pour que tous les Français et leurs amis les Russes arrosent l'alliance avec un litre par tête ; de quoi relier plus de dix fois, par un chapelet de bordelaises, Paris à Saint-Petersbourg.

Cependant le maximum n'est pas encore atteint. On travaille avec une activité éton-

nante à Pasages tandis qu'à Alicante les vapeurs attendent sur rade leur tour de chargement.

On écrit de Logrono (Espagne) :

« On presse toujours les expéditions ; les fûts succèdent aux fûts ; la gare est toujours encombrée et l'on ne voit pas encore quand cessera cette situation anormale. D'aucuns parlent déjà d'envoyer leurs fûts par charrettes jusqu'à Hendaye. C'est assez vous dire si l'on a confiance dans la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

» Ajoutez à cela que le port de Pasages ne sera autorisé à recevoir à nouveau des marchandises qu'à partir du 20 courant (c'est, du moins, ce que l'on a dit), c'est-à-dire juste au moment où il sera trop tard pour que l'on puisse remettre ici en gare, car il faut toujours compter sur huit jours pour le transport d'ici à ce port. Avec le désarroi actuel, celui qui compterait sur un transport plus rapide se préparerait à de graves déceptions.

» Pour ce qui est des affaires, on est trop préoccupé par les expéditions pour y songer à ce moment. On sent déjà les conséquences du nouveau régime. Les propriétaires qui n'ont pas vendu sont sous le coup d'une véritable panique. On pourrait traiter en ce moment de jolis vins dans les 12 et 14 francs l'hectolitre. »

Les dernières nouvelles du duc de Clarence, fils aîné du prince de Galles, sont très mauvaises. L'état du jeune prince, qui était resté stationnaire ces jours derniers, s'est subitement aggravé hier soir ; la pneumonie fait des progrès. Les médecins paraissent éprouver des inquiétudes très sérieuses.

On télégraphie de Londres, 13 janvier :

« L'état du cardinal Manning a empiré. Sa faiblesse semble très grande. Sur le conseil des médecins, les derniers sacrements lui ont été administrés ce matin. »

FACÉTIES ADMINISTRATIVES

M. le comte de Larnage, maire de Tain (Drôme), qui a eu l'honneur récemment d'être suspendu par le préfet juif Strauss, puis révoqué par M. Constans, est l'objet d'un procès-verbal du receveur des postes, pour avoir inscrit à la main le mot révoqué à la suite du titre : maire de Tain, sur une carte de visite envoyée selon le mode ordinaire.

Il écrit au bureaucrate en question :

« Je ne puis cependant ajouter à mon nom la qualité de juif ou de franc-maçon qui trouverait peut-être grâce à vos yeux. »

RÉPARTITION DES PRISES aux Soldats du Tonkin

Il nous paraît intéressant d'informer les militaires ayant pris part à l'expédition du Tonkin pendant la période active des opérations, en 1882, 1883 et 1884, qu'il est attribué à chacun d'eux une part des contributions de guerre levées sur les villes dont nos soldats se sont emparés.

On sait que de nombreux lingots d'or et

d'argent furent trouvés à Hung-Huyen, Son-Tay, Hong-Hoa et Nam-Dinh.

La répartition des sommes provenant de ces prises a été opérée par les soins du ministère de la marine, et les militaires qui prirent part aux engagements ayant amené la prise de ces villes n'ont, pour recevoir leur part, qu'à se présenter au ministère munis de leurs livrets, où se trouvent mentionnés leurs états de service. C'est le bureau des prises et naufrages qui est chargé de la distribution des parts.

Les faits de guerre que nous venons d'indiquer n'offrent pas des avantages identiques aux braves troupes qui y ont assisté. On conçoit que les parts sont d'autant plus élevées que l'effectif des troupes engagées a été plus faible. Ceux de nos soldats qui ont assisté à la prise de Nam-Dinh sont particulièrement favorisés.

On se souvient que le colonel Badens, bloqué dans Hanoi par les Pavillons-Noirs, exécuta une brillante sortie, leur tua mille hommes, et peu de jours après entra dans Nam-Dinh, à la tête de deux compagnies seulement.

D'après les états de répartition dressés au ministère, chacun des militaires qui faisaient partie de cette expédition a droit à une somme de 168 francs. (XIX^e Siècle.)

Chronique Locale ET DE L'OUEST

LA TEMPÉRATURE

Hier, avons-nous dit, un verglas épais couvrait le sol et la circulation était fort difficile; aussi tous les courriers ont-ils eu du retard.

A la nuit, la neige a recommencé à tomber et la couche a atteint plus de 5 centimètres. Le thermomètre s'est relevé quelque peu, mais il était encore ce matin à 2 degrés au-dessous de zéro.

Le vent est tourné à l'ouest. Le baromètre est très bas, 750^{mm}, ce qui indique que la période des neiges n'est pas terminée.

Dès samedi matin, la neige jonchait les arondissements de Cholet et de Segré. Les routes conduisant à cette dernière ville étaient couvertes d'une épaisse couche de verglas. La circulation des voitures était forcément suspendue.

Dans le canton de Cholet, on constatait lundi dernier que la couche de neige atteignait un demi-pied de hauteur.

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, un vent d'est, aussi dur que violent, est venu arrêter tout à coup un commencement de dégel. La température est tombée très bas en quelques heures. Les choux, les navets, etc., saisis par un froid subit, sont gelés jusqu'au cœur et considérés comme à peu près perdus.

C'est un dommage considérable pour les cultivateurs. Ceux-ci sont d'autant plus à plaindre

que les fourrages deviennent rares et hors de prix.

Nous rappelons que c'est demain vendredi, à 10 heures, qu'un service solennel sera célébré à l'église Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M^r Freppel.

Société de Secours aux Blessés militaires

Les Conférences médicales de la Société de la Croix-Rouge Française recommenceront demain 15 janvier et continueront les vendredis suivants, à 2 heures de l'après-midi, rue Pavée, n° 6.

Tous les Souscripteurs sont invités à assister à ces Conférences.

RECENSEMENT DES CHEVAUX

Le ministre de la Guerre vient d'adresser aux généraux, aux préfets et sous-préfets, une instruction précise et détaillée pour le recensement des chevaux, juments, mules et mulets à opérer en 1892.

Le ministre de la Guerre appelle tout particulièrement l'attention des préfets sur la nécessité d'obtenir des renseignements plus complets que ceux recueillis jusqu'à ce jour. Il constate des négligences d'autant plus regrettables qu'il s'agit d'une loi fort importante qui intéresse, au plus haut degré, la mobilisation de l'armée.

Concert de la Musique Municipale

On nous prie d'annoncer le deuxième Concert de la Musique Municipale pour le vendredi 22 janvier courant, avec le concours de M. Launay, chanteur comique des meilleurs salons de Paris, de M^{lle} Sauvaget et de M. Vauthier, du Grand-Théâtre d'Angers.

COLLÈGE DE SAUMUR

M. Jamet vient d'être nommé professeur d'allemand au collège de Saumur.

NOMINATION D'UNE INSTITUTRICE

M^{lle} Hérald, institutrice-adjointe à Saumur, est nommée institutrice à Soulanges.

FERMETURE DE LA CHASSE

La fermeture de la chasse en Maine-et-Loire est fixée au 31 janvier.

Etat civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 12 janvier. — Louis Gautier, ancien agent d'assurances (veuf), 72 ans, place du Champ-de-Foire; — Joséphine-Marie Libault, épouse de Augustin Martin, 53 ans, à l'Hôpital.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le premier dimanche de mai tombant le 4^e mai, c'est à dire le jour de la grande manifestation ouvrière, le gouvernement examinera comment il pourra s'y prendre pour amener les Chambres à voter la loi nécessaire pour avancer ou reculer la date des élections municipales.

D'après les *Tablettes*, la date des élections pour le renouvellement des municipalités dans toute la France — sauf à Paris — est, assurément, fixée au 3 avril.

Les nouvelles municipalités entreraient en fonctions le 1^{er} mai.

LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT DU 12 AVRIL 1891

L'*Officiel* du 13 janvier publie un rapport adressé par M. le ministre de l'intérieur à M. le Président de la République et indiquant les résultats du recensement de la population de la France, qui a été effectué le 12 avril 1891.

Nous en extrayons les chiffres qui intéressent notre département :

Le recensement a donné, pour la population totale du département, le chiffre de 518,589 unités.

Le recensement de 1886 avait fourni le chiffre de 527,680 unités.

Soit une diminution, pour 1891, de 9,091 habitants.

En ce qui concerne la population de la ville d'Angers, le recensement de 1891 a donné le chiffre 72,669. En 1886, la population était de 73,044. De 1886 à 1891, la population a donc diminué de 375 unités.

Le *Journal officiel* ne donne pas la population des autres communes de Maine-et-Loire.

TOURNÉE FRÉDÉRIC ACHARD

Avant-hier soir, au Théâtre du Vaudeville, succès colossal avec *La Famille Pont-Biquet*. C'est le premier succès de cet hiver.

La pièce a été achetée immédiatement par M. FRÉDÉRIC ACHARD.

ANGERS. — *La foire de janvier*. — La première foire de l'année, par suite du froid et de la neige, a été relativement mauvaise, et l'on peut dire, sans se tromper, que c'est la moins bonne que nous ayons eue depuis un an.

Si les approvisionnements étaient peu importants, le nombre des acheteurs était très restreint, ce qui fait que les transactions ont été aussi faibles que possible.

Bœufs et vaches. — Quelques beaux bœufs gras ont été vendus de 600 à 650 fr. pièce.

Les vaches grasses atteignaient péniblement 300 fr., les plus belles 350 fr.; les vaches maigres très peu demandées se vendaient de

150 à 200 fr. et les bœufs de travail de 350 à 450 fr.

Les veaux de lait, assez rares à cette époque de l'année, valaient de 75 à 85 fr. et les taureaux de 150 à 200 fr. Les quelques moutons amenés ont été promptement enlevés par la boucherie au prix de 60 fr. en moyenne.

Porcs. — L'approvisionnement des porcs gras était presque nul, celui des porcs maigres dits *courards* un peu meilleur et celui des porcelets satisfaisant.

On cotait: gras, de 90 à 100 fr. pièce; courards, de 50 à 60 fr., et les porcelets de 20 à 30, suivant grosseur avec prix en faveur.

La vente du chanvre a été assez active, mais sans faveur sur les prix des marchés précédents.

Nomination. — M. Durand, avocat au Mans, est nommé juge suppléant à Angers.

Conférences militaires. — Samedi dernier, ont recommencé les conférences militaires faites, au Cercle du boulevard; à MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale.

Palms académiques. — M. Appraillé, inspecteur primaire à Angers, est nommé officier de l'instruction publique.

Sont nommés officiers d'académie: MM. Bontaud, ingénieur à Morannes; Gousselin, pharmacien à Baugé; Martel, professeur de musique à Angers; M^{me} Mercier, institutrice à Angers.

- SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL. — *Incendie*. — Un incendie a éclaté, avant-hier, au domicile du sieur Fraisseau, cultivateur, au Veaujaumier, commune de Saint-Nicolas.

Un bâtiment, plusieurs porcs et volailles ont été brûlés.

La cause du sinistre est inconnue.

LA GRÂCE DE FREYMONDEAU

On avait fait prévoir, qu'à l'occasion du 1^{er} janvier, le Président de la République accorderait la grâce du soldat Freymondeau.

Elle est aujourd'hui signée.

A PROPOS D'UNE ARRESTATION

Un nommé Serrault (Gabriel-François), né à Esvres, coiffeur, a été arrêté le 28 décembre 1891, à Paris, sous l'inculpation d'abus de confiance, au préjudice de la maison Singer (succursale de Saumur).

Après douze jours de détention au dépôt, il a été mis en liberté.

Serrault avait été victime d'une ressemblance avec un individu portant le même nom, répondant au même signalement et sur lequel la Justice exerce d'actives recherches.

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

VII

— Savez-vous, Jeanne, qui je viens de rencontrer rue Saint-Féréol? disait Pierre de Murière en revenant de la Bourse, où il avait été trouver quelques amis.

— Comment voulez-vous que je le devine, mon cher? Vous connaissez tout Marseille et vice-versa, répondit languissamment l'excellente femme, qui était de mauvaise humeur, sa nouvelle cuisinière lui ayant fait faux-bond.

— Eh bien! c'est M. Olivier.

— Vous dites?

— Olivier, l'auteur de *la Prêtresse*, tragédie dont vous raffoliez à Paris, ce printemps.

— Ah!... et que nous avons vu chez la duchesse? Il regardait Gaétane avec des yeux!

— Elle est assez jolie pour cela.

— Que vous a-t-il dit?

— Il m'a demandé la permission de vous présenter ses devoirs; je l'y ai autorisé.

— Ainsi qu'à faire la cour à Gaétane, hein?

— Peut-être. Quel mal y aurait-il à cela?

— Aucun, assurément. Gaétane a le cœur trop bien pris d'un autre côté pour encourager ce soupirant; il en sera quitte, puisqu'il fait si bien les vers, à chanter son désespoir dans la poésie la plus sublime.

— Jeanne, vous êtes mauvaise quand vous vous y mettez.

— Mais, au contraire, puisque je consens à recevoir ce jeune homme qui... que...

— Qui de vous plaît qu'à demi, en somme?

— J'avoue que je me faisais une autre idée de l'auteur de *la Prêtresse*.

— Ah! vous voilà bien, vous autres femmes, il vous faut toujours la perfection. Parce qu'un homme a composé une belle œuvre, s'ensuit-il qu'il doit être un Adonis doublé d'un séraphin?

— Non, assurément, vous allez tout de suite aux extrêmes, Pierre. Mais, à mon avis, le titre de poète s'irait mieux à un autre.

— Dargal, par exemple, un médecin!

— Oh! celui-là, il a la poésie de l'âme et du cœur, cela vaut mieux que celle de la plume.

— Tient-il toujours le premier rang parmi

les prétendants de notre fille adoptive?

— L'unique rang, mon cher, l'unique; demandez à Gaétane elle-même. Je suppose que vous ne décidez pas du nom de prétendant le petit de Lucès, qui a pour lui deux grands mérites malheureusement insuffisants pour nous: il sait bien s'habiller et danse le cotillon comme personne. Il est relégué au rang de soupirant, et encore de soupirant évincé.

— Et Gaétane n'a toujours d'yeux que pour Dargal?

— Toujours. Elle était bien trop heureuse de quitter Paris pour revenir à Marseille ce printemps; je ne sais comment nous ferons pour la décider à nous suivre à Evian. Seulement...

— Quoi donc?

— Ne la trouvez-vous pas, comme moi, préoccupée, inquiète, ces temps-ci?

— Mais, ma chère, c'est justement parce que son penchant pour Dargal...

— Et bien! non, ce n'est plus cela; encore une fois, votre perspicacité est en défaut, Pierre; ce n'est pas la joie d'aimer et de se sentir aimée, ni le rêve d'avenir qui fait sa préoccupation; c'est autre chose, quelque chose de sombre et de... presque mauvais. On croirait

qu'elle médite un complot.

— Bien innocent, en tous cas, fit M. de Murière en riant; votre imagination vagabonde plus que la sienne, ma chère. Laissez Dargal se déclarer, et ce joli front ne nous montrera plus de nuages.

Jeanne de Murière n'était pas convaincue, elle feignit de l'être pour clore la discussion.

Le lendemain même de ce jour, Olivier se présentait cours Puget.

Selon la mode du Midi et à l'exemple de son oncle et de sa tante, Gaétane dut lui tendre sa main encore gantée, car elle revenait du jardin.

Le jeune homme y déposa un respectueux baiser qui fit frissonner la pauvre enfant comme la morsure d'une vipère.

Elle enleva aussitôt ce gant, désormais souillé, qu'elle déchira dans sa précipitation et jeta au loin. Nul ne s'en aperçut.

On parla beaucoup littérature, théâtre. Le visiteur eût désiré un autre sujet, mais la maîtresse de la maison choisissait celui-ci de préférence à tout autre, qu'il lui eût déplu d'aborder avec un homme qui n'avait pas ses sympathies.

Gaétane, elle, observait. Elle dut subir en-

UN MARIAGE

On a célébré mardi, dans la plus stricte intimité, un mariage qui rappelle un des drames récents dont on a le plus parlé.

M^{lle} Jeanne Gouffé épousait M. René Baudin. La famille de M. René Baudin habite, au fin fond de la Vendée, la petite commune de Chantonay.

LAFARGUE A SAINT-NAZAIRE

Le député socialiste de Lille allait dimanche à Saint-Nazaire, appelé par ses amis, désireux de prendre leur revanche du succès remporté, il y a quelques mois, par M. l'abbé Garnier.

La conférence a duré plus de deux heures; l'orateur s'est défendu d'être clérical, tout en reconnaissant certains avantages sociaux à la religion catholique; il a abordé une multitude de problèmes qu'il n'a même pas essayé de résoudre. Il a parlé de la séparation des Eglises et de l'Etat en demandant qu'on fit main basse sur tous les biens des Congrégations religieuses. La conférence n'a d'ailleurs été que la paraphrase du mot célèbre de Prondhon: « La propriété, c'est le vol. »

Après avoir raconté les massacres de Fourmies, il en a fait retomber la responsabilité sur Constans, puis il a insulté l'armée, la police, il a glorifié la Commune.

L'enthousiasme manquait; nous entendions dire dans la salle, écrit le *Nouvelliste de l'Ouest*, par un grand nombre d'ouvriers, qu'il était loin d'égalier le curé (M. l'abbé Garnier).

Il a terminé en réclamant pour les ouvriers le droit au capital, et en leur recommandant de se syndiquer et d'organiser la lutte pour les prochaines élections.

Des acclamations en l'honneur de Culine, l'agitateur prudent de Fourmies, ont couronné cette peu intéressante séance.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 14 janvier. Première représentation: *Les Brigands*, opéra-bouffe en trois actes.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. Rideau: 8 h. 1/2
Direction: H. DAVID.

LUNDI 18 Janvier 1892

Première Représentation du GRAND SUCCÈS

MISS HÉLYETT

Opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'AUDRAN.

Cette opérette, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens, le 17 octobre 1890, a dépassé aujourd'hui la 500^e représentation. — C'est un succès sans précédent.

core une fois la visite et les attentions pressées de celui qu'elle haïssait du fond de l'âme. Elle devinait qu'il lui était attaché profondément et, quoique cela la révoltât, elle en éprouvait une joie féroce, s'appropriant à ne le frapper que plus cruellement.

Olivier ne pouvait se douter que les de Murière connaissent son frère; et, de leur côté, les de Murière ignoraient le lien de parenté si proche qui unissait le poète à leur ami.

Avant l'arrivée de Gaétane sous leur toit, ils voyaient rarement Jean Dargal; ils avaient peut-être aperçu Olivier une fois par hasard dans le temps où le jeune fou remplissait la ville du bruit de ses fredaines, puis il avait disparu et l'on ne pensait plus à lui.

Il continuait à voiler l'ancien débauché sous son pseudonyme d'auteur, pensant bien les étonner agréablement le jour où il leur apprendrait qu'il était le frère de l'homme le plus admiré et estimé de Marseille.

Les choses en étaient là lorsque les de Murière allèrent s'établir pour la fin de l'été dans leur jolie villa de Sainte-Marguerite, nid charmant plein d'ombre et de fraîcheur, où la brise de mer arrive adoucie et vivifiante.

Pour Gaétane ils renoncèrent à leur station à Évian; et puis, ils attendaient que le docteur Dargal leur demandât la main de leur nièce.

(A suivre.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 janvier 1892.

Après quelques jours de piétinement sur place, la spéculation estime qu'on ne peut procéder à une reprise en hausse qu'en créant un découvert de valeurs. La situation monétaire plus critique de certains Etats sert de prétexte à la réaction qui s'étend à toutes les valeurs de la cote. Le 3 0/0 perd seulement douze centimes 1/2 à 95.22; le nouveau dix centimes à 95.40. Le 4 1/2 se maintient ferme à 105.72.

La Rente Italienne faiblit à 89.60. On éprouve quelques difficultés à compléter le ministère italien.

L'Extérieur recule à 63 1/16 bien que la démission de M. Canacho soit démentie. Le 3 0/0 Portugais est en réaction à 31 3/8, la démission de M. Carvalho étant considérée comme définitive. Les Allemands ont recommencé à vendre des fonds russes. Le nouveau perd le cours rond de 76 fr.

La Société Générale reste à 475; son bilan au 31 décembre accuse pour l'exercice un chiffre de bénéfices de 3,981,736 fr. en augmentation de 330,000 fr. sur le mois de novembre. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 802 fr. Le Crédit Foncier recule à 4,213 et la Banque de Paris à 687, malgré la certitude que l'on a du peu d'importance de la participation de cette société à l'emprunt Espagnol.

La société du Canal de Toulouse émet 2,400 actions. Elle est constituée au capital de 4,200,000 fr. sans aucune majoration; elle reçoit une subvention de l'Etat d'un million de francs. L'émission est ouverte au Comptoir des Fonds Nationaux. On verse 250 fr. en souscrivant et 250 à la répartition.

L'action de l'Alma est montée à 120 fr. sur les rapports favorables des ingénieurs chargés de l'exploitation.

Les Chemins Economiques cotent 40 1/2 fr.

FAITS DIVERS

SINGULIÈRE AFFAIRE DE DÉSERTION

Le premier conseil de guerre de Paris a jugé vendredi une assez singulière affaire de désertion.

En 1878, Carnelan était incorporé comme jeune soldat au 3^e régiment de cuirassiers, en garnison à Versailles. Quelques jours après son arrivée au corps, on remarqua que le jeune soldat était absolument sourd et on le proposa de ce chef pour la réforme. Mais Carnelan n'entendit pas de cette oreille, il jugea que les formalités administratives seraient trop longues, devança la décision du conseil de réforme, et déserta.

Il alla s'installer à Marseille et s'y maria. Il avait déjà dix enfants, lorsqu'un beau jour un gendarme indiscret vint l'interroger sur sa situation militaire. Pas de livret, pas de certificat de réforme à produire, Carnelan fut appréhendé et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Le colonel du nouveau régiment de Carnelan fut quelque peu surpris de recevoir un conscrit de trente-sept ans. Il essaya vainement d'obtenir quelques éclaircissements. Impossible, le subordonné, nonobstant, était plus sourd que jamais.

Proposé une seconde fois pour la réforme, Carnelan allait définitivement être rendu à la vie civile, lorsque l'on apprit sa fuite de Versailles, en 1878; il fut déclaré déserteur, et il vient de comparaître, comme tel, devant le conseil de guerre.

Les misères de Carnelan sont terminées, il a été acquitté et restitué à ses dix enfants.

LE CHRONOMÈTRE PARLANT

C'est la dernière invention d'Edison. On pourra entendre et voir cette nouvelle merveille à l'Exposition électrique prochaine de Saint-Petersbourg. La montre est munie d'un phonographe, qui annonce, avec le timbre d'une voix humaine, les heures, les demi-heures, les quarts d'heure.

Il n'y a pas de cadran à cette montre: il est remplacé par une figure qui ouvre automatiquement la bouche pour indiquer l'heure. Cette montre sert en même temps de réveille-matin. Au moyen d'un mécanisme, on peut la placer de façon qu'à l'heure voulue, pendant la nuit, cette montre pousse à plusieurs reprises les cris de: « Il est temps de se lever », etc., etc.

Durant le jour, on peut aussi en obtenir des avertissements comme: « Va à tes affaires » ou bien: « Il est temps d'aller dîner », etc., etc.

Il faut convenir qu'une telle montre, si elle est curieuse, est bien incommode.

Une dame, chaussée par un cordonnier en vogue, s'aperçoit que, dès le premier jour, ses souliers sont déchirés. Elle va se plaindre au marchand; celui-ci prend les souliers, les examine, et, après réflexion:

— Je vois ce que c'est, dit-il, madame aura marché.

La naïf Quillebois monte en fiacre:

— Cocher! vite! numéro 30. J'ai oublié le nom de la rue, mais il me reviendra en chemin.

Après un discours latin à la Sorbonne, un auditeur qui était venu surveiller son fils dit à son voisin:

— Et dire que les Romains entendaient parler comme ça toute la journée! Quelle patience il leur fallait!

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1892

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité: 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Dernières Nouvelles

Paris, 14 janvier, 12 h.

Un télégramme de Londres annonce la mort du duc de Clarence, fils aîné du prince de Galles, ainsi que la mort du cardinal Manning.

HAVAS.

CONSEILS ET RECETTES

CONTRE LE CORYZA

Introduisez dans les fosses nasales un tampon de coton antiseptique, imprégné d'une solution de deux pour cent d'hydrochlorate de cocaïne. Renouvelez l'application deux fois par jour. Huit ou dix minutes après la première application, les éternuements cessent et le malade éprouve du soulagement, la respiration se rétablit peu à peu à mesure que les muqueuses se décongestionnent. Enfin, le mal de tête frontal et le rhume lui-même disparaissent complètement.

Cette médication réussit toujours.

MARCHÉS

VIHIERS, 6 janvier

Froment. 1^{er} qté, 20 fr.; 2^e qté, 19 50. — Seigle, 13 fr. — Orge, 13 50. — Avoine, 10 fr. — Pommes de terre, 4 50. — Foin, 45 fr. les 500 kilog. — Paille de froment, 35 fr. — Beurre, 2 60 le kil. — Œufs, 1 30 la douzaine. — Trèfle, 100 fr. les 100 kil. — Luzerne, 108 fr. les 100 kil. — Poulets, 3 50 la couple.

BRISSAC, 7 janvier

Froment, d.-déc., 3 90. — Seigle, 2 60. — Orge, 2 45. — Avoine hiver, 1 70; été, 1 60. — Noix, 2 50. — Foin, la charretée (1,050 kil.).

120 fr. — Paille, 50 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, 1 fr. — Châtaignes, 4 fr. — Vin rouge, la barrique, 80 fr. — Vin blanc, 110 fr.

SABLÉ, 11 janvier

Froment nouveau (l'hect.), 19 50. — Orge, 10 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 30. — Poules, la couple, 5 50. — Poulets, 2 50 à 3 50. — Canards, 4 fr. — Oies grasses (le kil.), 1 20 à 1 30. — Oies courantes (la pièce), 3 50 à 4 50. — Œufs (la douzaine), 1 20 à 1 30. — Pommes de terre (l'hect.), 4 50 à 5 fr.

L'ARLEQUIN journal hebdomadaire, paraîtra samedi 16 janvier. Prix du numéro, 16 pages, 10 centimes.

L'ARLEQUIN assure ses abonnés et lecteurs contre les accidents de chemin de fer: 5,000 francs pour les abonnés. 2,000 francs pour acheteurs au numéro.

L'ARLEQUIN organise, chaque semaine, des concours accessibles à tous avec prix en espèces.

L'ARLEQUIN dans son premier numéro du 16 janvier, organise un grand concours pour tous: 24 prix espèces. Valeur totale: 3,750 francs.

L'ARLEQUIN ouvre ses colonnes au public et paie chaque article inséré à raison de 20 francs la colonne de 100 lignes.

L'ARLEQUIN est le journal par tous et pour tous. Pas de politique. Rien de contraire aux bonnes mœurs.

L'ARLEQUIN envoie gratis, sur demande, un numéro spécimen. Prix exceptionnel du 1^{er} numéro, chez tous les marchands de journaux, cinq centimes seulement.

Bureaux: 3, rue Rossini, PARIS.

Directeur: EMILE CHAMPAGNE.

DÉLAI PROROGÉ. — HEUREUSE PENSÉE

Nous avons annoncé que ceux de nos lecteurs qui prendraient une souscription privilégiée au *Dictionnaire des dictionnaires* avant le 31 décembre recevraient, à titre de *gracieuseté*, la *Vie des Saints* en 4 vol., par M^r Paul Guérin (prix: 16 francs).

Il y a eu, tout à coup, un tel empressement à souscrire avec cette prime gratuite, que l'édition a été épuisée en quelques jours. Afin de ne pas arrêter un si bel élan de propagande, le *déjà* a été prorogé. Et un nouveau tirage de la *Vie des Saints* permet d'accepter de nouvelles souscriptions au *Dictionnaire des dictionnaires* avec droit à cette *gracieuseté*, si recherchée. Heureuse pensée, nous en avons déjà fait la réflexion, que celle d'offrir ensemble ces deux ouvrages, au moment où les sectes s'efforcent de déchristianiser la société moderne. Le *Dictionnaire des dictionnaires*, aussi remarquable par les *Qualités scientifiques* que par l'*Orthodoxie*, nous garantit contre l'*erreur*, par l'*accord de la science et de la foi*. La *Vie des Saints* ravive nos croyances religieuses, élève nos âmes vers le surnaturel. Rappelons que l'un de ces ouvrages est entièrement gratuit, et que pour l'autre, les souscripteurs privilégiés participeront à des dividendes et rentreront par là, progressivement, dans le montant de leurs souscriptions. Pour profiter de ces avantages, il faut envoyer sa souscription sans retard. On trouvera plus loin les conditions, avec le bulletin de souscription.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

EXTRAIT

D'UN JUGEMENT D'INTERDICTION

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 9 janvier 1892, enregistré et signifié ;
Il résulte qu'à la requête du sieur Pierre Banchereau, propriétaire, demeurant à Sauziers, commune du Vaudelnay-Rillé, la dame veuve Malécot, résidant actuellement à l'Hospice de Doué-la-Fontaine, a été déclarée en état d'interdiction.

Pour extrait certifié sincère et véritable par moi, avoué du sieur Banchereau, demandeur en interdiction.

Saumur, le 13 janvier 1892.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n° 50

Avec Jardin, Cour, Écurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n° 60. (610)

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

Une Remise et une Écurie

Situées sur le chemin de la Boire Quentin.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

A céder également

Fabrique d'agrafes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

A LOUER

Présentement,

Un beau rez-de-chaussée, composée de cinq pièces, et Jeux belles pièces et un cabinet au premier étage, avec jolis petits parterres. Le tout dépendant d'une maison à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser, pour traiter, à M. GUSTAVE LEROY, propriétaire, à Saumur, même rue, n° 29.

LEÇONS DE DANSES

J. Letournel, professeur au Collège des jeunes filles de Saumur, a l'honneur d'informer les habitants qu'il se tiendra à la disposition des familles, les Lundi et Samedi de chaque semaine.

S'adresser HOTEL DE LONDRES.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n° 4.
Avec écurie, remise et grand jardin.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A CÉDER

Magasin d'Épicerie et de Mercerie et Buvette.
Rue du Pressoir-St-Antoine, 15.

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M^{me} ANNA

Rue de la Tonnelie, 29, à Saumur

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.
S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra		Choucroute... 1/2 kil.	0.20
Camembert (double-crème)...	0.60	Saucisses fumées..... 2 pour	0.25
Ferté.....	0.65	Poitrine fumée..... 1/2 kil.	1.50
Petit Brie.....	0.45	Jambon désossé.....	1.60
Gruyère extra..... 1/2 kil.	0.90	Saucisson de Lyon.....	3.50
— Emmenthal.....	1.20		
Hollande.....	1.20	Pâtés de Foies gras truffés	
Roquefort.....	1.60	de Strasbourg et de Ruffec	
Port Salut.....	1.50	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.	
Brie (véritable).....	1.40	Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses,	
Munster..... la boîte	2.50	Grives, Perdreaux, Lièvres.	

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beu repaire

SAUMUR

**A VENDRE
UNE MAISON**

Avec remise, écurie, jardin,
Au centre du Pont-Fouchard.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

**A VENDRE
Jardin avec petite Chambre**

Rue Saint-Lazare, 32.
S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie
POUR CADEAUX D'ÉTRENNES

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

RECUEIL LEXICOGRAPHIQUE ET ENCYCLOPÉDIQUE

LE PLUS COMPLET, LE PLUS EXACT, LE SEUL CHRÉTIEN

Sous la Direction de Mgr PAUL GUÉRIN, Camérier de S. S. Léon XIII

(6 volumes grand in-4° à 3 colonnes de 1.200 à 1.300 pages)

Réception de tout l'ouvrage avant les versements
Versements échelonnés
Reconstitution complète du Capital souscrit

Voici réalisé le vœu souvent émis dans les Congrès catholiques. Le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée.

Des cardinaux, des évêques, un grand nombre de hauts dignitaires du clergé séculier et régulier ont honoré l'œuvre de leurs suffrages, de leurs adhésions, et l'auteur n'a pas reçu moins de quatre mille lettres de félicitations. La presse religieuse se a été unanime pour signaler et recommander chaleureusement cette publication comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prêté un brillant succès, qui s'annonce et s'accroît en effet chaque jour. L'écoulement a déjà atteint le nombre de dix mille exemplaires.

Une ingénieuse combinaison permet d'acquiescer cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne, dans des conditions exceptionnellement avantageuses : quiconque souscrit d'après la formule ci-contre le bulletin de 180 francs (le prix du Dictionnaire), aura droit : 1° à la possession de tous les volumes du Dictionnaire et les recevra immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital souscrit, 180 francs, au moyen des dividendes qui seront répartis chaque semestre entre deux mille souscripteurs. Le souscripteur privilégié sera donc remboursé en volumes avant d'avoir rien versé ; de plus, il recouvrera son capital par la participation aux dividendes, pris sur les bénéfices de chaque exemplaire vendu. Il aura de la sorte, en définitive, pour rien, le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES et augmentera le nombre des personnes d'élite associées à cette croisade, l'armée de propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense. C'est une application heureuse du principe d'association, de société coopérative, le seul principe qui rende les œuvres prospères, durables, utiles à tous et plus particulièrement profitables aux participants.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements trimestriels. — On peut aussi payer en deux fois : 90 fr. fin avril 1892, et 90 fr. fin juillet 1892. — Celui qui paie comptant, c'est-à-dire 30 jours après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de 10 fr. et ne verse que 170 fr. au lieu de 180. — Des avantages d'un autre genre sont accordés aux SOUSCRIPTEURS ORDINAIRES NON PRIVILEGIÉS, dont le nombre est considérable.

Une gracieuseté TRÈS appréciable sera faite aux personnes qui enverront leurs souscriptions sans retard.

Bulletin de Souscription

Je, soussigné

demeurant

déclare souscrire

de 180 francs pour la publication intitulée LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de dividendes qui seront établis chaque semestre, et payés dans le cours du suivant, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr PAUL GUÉRIN, après avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit : 45 francs au 15 avril ; 45 francs au 15 juillet ; 45 francs au 15 octobre 1892 ; 45 francs au 15 janvier 1893.

Fait à

le

Signature :

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts et d'exemplaires de l'ouvrage, et renvoyer le présent bulletin à

M^{re} Paul GUÉRIN, Avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre)

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes
des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892.

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,

